

Service des Admissions et de  
la Scolarité

Courriel : [scolarite@injs.fr](mailto:scolarite@injs.fr)

Cognin, le

Le Directeur de l'Institut National de Jeunes  
Sourds de Chambéry

à

Destinataire  
(adresse)

Affaire suivie par :

Objet : demande d'admission

Pièces jointes :

Madame, Monsieur,

Vous demandez l'admission de votre enfant, \_\_\_\_\_, au sein de l'INJS ou au SSEFS de l'INJS. Il vous revient de contacter préalablement la MDPH de votre département pour lui obtenir une notification de prise en charge. En l'absence de cette notification, l'INJS ne peut assurer son accompagnement. Le délai pour obtenir cette notification est de plusieurs mois.

Vous devez parallèlement constituer le dossier de votre enfant à l'INJS, le plus tôt possible. Vous trouverez ci-joint, la liste des documents qui nous sont nécessaires. A réception du dossier complet, le service des admissions et de la scolarité de l'Institut vous proposera un rendez-vous pour une première rencontre et l'évaluation de votre situation.

Suite à cette rencontre, nous vous enverrons une synthèse de notre évaluation, avec la réponse à votre demande d'admission. Si cette réponse est positive, vous aurez alors à nous transmettre la notification de la prise en charge de votre enfant établie par votre MDPH.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision nécessaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Eddie ALEXANDRE

